

Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 11
Votants : 13
Absents : 03

L'an deux mille vingt quatre, le 30 avril , à dix heures trente, le Conseil Municipal de Puisieux-le-Haubergger, dûment convoqué le 18 avril, s'est réuni en séance publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Madame et Messieurs CALEIRO Bruno, HUGUET Clément, FRELAT Sophie, Laurent BROULOU, Bernard MEUNIER, Sandrine FOURRE, Tracy JEROLON, LEBRUNET Patrick, Alexy METEYE, POLIZZI Pascal, LIENART Quentin

Etaient absents excusés : Madame CALEIRO Carla et Messieurs Gérald MARIER, LAMBERT Christophe

Monsieur Laurent BROULOU a été élu(e) secrétaire de séance.

Procuration de Monsieur Gérald MARIER à Monsieur Bernard MEUNIER

Objet : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF ROUTIER DE PERSONNES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-3 et L. 5211-4-4 ;
- Le code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8 ;
- Les statuts de la Communauté de communes Thelloise ;
- La convention constitutive du groupement de commande ;

Considérant :

- L'intérêt pour la commune d'adhérer au groupement de commandes relatif au transport collectif routier de personnes, dans la mesure où ce dernier répond aux objectifs suivants :
 - assurer un soutien aux communes et mutualiser la procédure de passation du marché et de son exécution,
 - prise en charge par la Communauté de communes Thelloise de cette procédure de passation du marché pour la réalisation de :
 - Transports routiers des élèves des écoles primaires situées sur le territoire de la Communauté de communes pour l'équipement d'intérêt communautaire Aquathelle, pour d'autres piscines hors territoire (Bresles, Beauvais...) durant l'année scolaire,

- Transports occasionnels des élèves des écoles primaires situées sur de communes pour des sorties durant l'année scolaire ou en fin d'année à la demi-journée ou à la journée sur le territoire ou hors territoire de la Communauté de communes Thelloise,
 - Transports des élèves des écoles primaires situées sur le territoire de la Communauté de communes Thelloise lors des classes de découverte, classes de mer...,
 - Toute autre sortie à l'initiative de la commune.
- Que cette adhésion emporte obligation pour la commune de passer des commandes pour le transport des primaires pour les séances de natation.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré décide à 12 voix pour et 1 abstention (Madame Sophie FRELAT) de :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes et **DESIGNE** la Communauté de communes Thelloise comme coordonnateur du groupement ;
- **ACCEPTTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de service de transport collectif routier de personnes ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer le marché du groupement de commandes pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes.

Certifié exécutoire dès réception en Sous-Préfecture de SENLIS.

Transmis à la S.P. de SENLIS, le 28/05/2024

Au receveur municipal, le

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Affiché le 28/05/2024

Publié et notifié, le jour même.

Annule et remplace la précédente délibération déposée le 3 mai 2024

En Mairie, le 13 mai 2024

Le Maire,

Bruno CALEIRO

Le Maire certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.des C.T., que le présent acte est rendu exécutoire le 28/05/2024, date de son dépôt en S.P. de SENLIS.

Le Maire,

Bruno CALEIRO



Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13
Absents : 03

L'an deux mille vingt quatre, le 30 avril , à dix heures trente, le Conseil Municipal de Puisseux-le-Haubergger, dûment convoqué le 18 avril, s'est réuni en séance publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Madame et Messieurs CALEIRO Bruno, HUGUET Clément, FRELAT Sophie, Laurent BROULOU, Bernard MEUNIER, Sandrine FOURRE, Tracy JEROLON, LEBRUNET Patrick, Alexy METEYE, POLIZZI Pascal, LIENART Quentin

Etaient absents excusés : Madame CALEIRO Carla et Messieurs Gérald MARIER, LAMBERT Christophe

Monsieur Laurent BROULOU. a été élu(e) secrétaire de séance.

Procuration de Monsieur Gérald MARIER à Monsieur Bernard MEUNIER

Objet : AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

Les membres du Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER

Considérant le rapport de synthèse du projet du plan de mobilité simplifié établi par la Communauté de Communes Thelloise

Décide après en avoir délibéré à 12 voix pour et 1 Abstention (Madame Sophie FRELAT) de rendre un avis favorable au projet de plan de mobilité simplifié établi par la Communauté de Communes Thelloise.

Certifié exécutoire dès réception en Sous-Préfecture de SENLIS.

Transmis à la S.P. de SENLIS, le 28/05/2024

Au receveur municipal, le

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Affiché le 28/05/2024. **Annule et remplace la précédente délibération déposée le 3 mai 2024**
Publié et notifié, le jour même.

POUR COPIE CONFORME
En Mairie le 28 mai 2024
Le Maire,
Bruno CALEIRO



Le Maire certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.des C.T., que le présent acte est rendu exécutoire le 28/05/2024 , date de son dépôt en S.P. de SENLIS.

Le Maire,
Bruno CALEIRO



